



## COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Commission Locale de l'Eau

SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

12 décembre 2023 à 9h30 - Salle polyvalente de Moulis-en-Médoc

---

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Estuaire de la Gironde et milieux associés" s'est réunie le 12 décembre 2023 à 9h30 (cf. liste des présents en annexe 2).

### Ordre du jour

---

1. Feuille de route et d'avancement de la mission « gestion quantitative » par Xavier FERRADOU
2. Etat d'avancement de la révision du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés » : lancement du Bilan de la Gouvernance du SAGE et mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE par Jean-Luc TROUVAT et Louis MASSALOUX
3. Dépôt du dossier PAPI « Estuaire de la Gironde » par Jean-Luc TROUVAT
4. Les Zones de Protection Fortes par Julie BERTRAND
5. Points divers

Pièces jointes : Diaporama

### Relevé de décisions

---

- Une inter CLE sera réalisée lorsque le SMIDDEST sera saisi pour évaluation environnementale du projet PURE Salmon
- Reconfirmation : La chambre d'agriculture 33 intègre le comité de suivi de révision du SAGE.

## Annexe 1 : Etat des échanges

Pascale GOT, Présidente de la CLE du SAGE EGma, remercie les participants de leur présence.

Elle présente l'ordre du jour.

Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, annonce que l'animation de cette CLE sera collégiale à la suite de l'absence de Valérie Briche.

### 1. Feuille de route et d'avancement de la mission « gestion quantitative »

Xavier FERRADOU, chargé de mission gestion quantitative présente les avancées de sa mission. Ci-dessous un résumé des échanges qui ont suivi la présentation.

#### Cours d'eau Latéraux de l'Estuaire

- L'étude à venir suscite un intérêt certain des membres de la CLE. Il apparait relativement pertinent de travailler également sur les cours d'eau latéraux et ne pas se focaliser seulement sur l'estuaire.
- Le SMIDDEST confirme qu'il travaille avec le SIAEBVELG sur ce sujet.
- La question de la prise en compte des zones humides dans cette étude est posée et notamment le lien cours d'eau latéraux/zone humide. La disparition progressive des zones humides a-t-elle un impact sur ces cours d'eau latéraux ? Le SMIDDEST indique qu'il engage juste une phase « étude », qu'il va y avoir un travail de recherche de la cause des assecs (notamment une étude hydromorphologique est en réflexion : altération et travaux à réaliser).
- Une question sur le fonctionnement des Jalles et leur prise en compte dans l'étude est posée car elles constituent un système particulier. Les parties aval des cours d'eau sont sous l'influence de la marée. Dans un premier temps, l'étude va se focaliser sur la partie amont, non influencée par la marée afin de caractériser les apports d'eau douce dans les marais. L'approche vise à identifier progressivement les différentes composantes du fonctionnement de ces systèmes complexes
- En 2024 le SMIDDEST va lancer la suite de son étude sur les têtes de bassins versants : elle permettra d'identifier les pressions sur les têtes de BV qui conditionnent les écoulements.
- Une question est posée sur le périmètre d'étude. La CARA se demande si ses cours d'eau feront l'objet de relevés terrain ? En effet, un PPG vient d'être lancé sur leur secteur et ils veulent savoir s'ils pourront récupérer des données. Le besoin de connaissance sur la gestion quantitative porte sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Néanmoins, le SMIDDEST doit phaser son approche et se focaliser sur les parties peu influencées des cours d'eau (en amont des marais pour la plupart) dans un premier temps. Ce phasage correspond à une typologie de bassins versants sur lesquels engager les premières réflexions. De premier abord, ces bassins paraissent similaires mais ont des fonctionnements hydrologiques différents. Exemple de la Jalle de Ludon (station hydrométrique de 50 ans), du Moron (connait des assecs et est atypique) et Livenne qui possède plusieurs sous BV. Le périmètre de la CARA abrite peu de cours d'eau non influencés. En revanche, le territoire d'étude étant vaste et la démarche étant partenariale, les dynamiques locales seront également valorisées et les approches engagées par les gemapiens feront l'objet d'échanges pour voir comment elles peuvent s'inscrire dans l'étude globale présentée par le SMIDDEST.

Un lien a donc déjà été fait en particulier avec les syndicats de bassins et les gemapiens afin de partager l'intérêt de l'approche, d'impliquer les acteurs locaux et de couvrir un maximum de territoire dans cette démarche d'acquisition de connaissance. Xavier a contacté presque

tous les techniciens rivières du territoire pour une meilleure coordinations et dans le but d'obtenir une vision globale du fonctionnement hydrologique du territoire.

- Actuellement, la démarche du SMIDDEST constitue plutôt une approche exploratoire qu'une étude à proprement parler : elle aura aussi pour but d'inciter le monde universitaire à travailler avec le SMIDDEST, l'AEAG sur notre territoire, dans le but de récolter des données là où il n'y a pas de connaissance.
- L'alimentation des Station d'Épuration est un sujet à prendre en compte pour la gestion des assècs. L'utilisation des eaux usées traitées également. Il faudra faire en sorte que l'eau soit également disponible pour les milieux.
- Un lien avec le département de la Gironde et la fédération de pêche de la Gironde est à faire car des suivis du même type existent déjà. Il faudra réfléchir aux données récoltées et aux lieux d'inspections. Il faudra cibler des zones où les données n'existent pas.
- A terme, le SMIDDEST souhaiterait qu'un réseau de suivi des étiages soit mis en place sur le territoire comme outil d'acquisition de connaissance pour une meilleure compréhension du fonctionnement des cours d'eau et outil de gestion locale de la ressource. Certes, cela demandera du temps pour être déployé et le SMIDDEST est conscient que ces données ne seront pas forcément à intégrer dans des cellules sécheresse.
- L'Agence de l'eau sera aux côtés du SMIDDEST pour cette étude. Il faut en revanche que les relevés suivent un protocole particulier qui les rend utilisables (DREAL) : bancarisation des données pour que tout le monde puisse les utiliser. Deuxième réunion début 2024 construction du CDC pour travailler sur ces points.

#### Le système fluvio-estuarien Gironde, Garonne, Dordogne

- Les objectifs fixés par le SAGE en termes de débit d'entrée dans l'Estuaire et d'oxygène dissous (EG5 et OX1), ne sont pas tenus surtout sur la Garonne. Un des facteurs responsables est la baisse d'apports en eau douce mais les déterminants sont pluriels et les phénomènes complexes.
- Dans la révision du SAGE (tout comme dans la feuille de route de l'Agence de l'Eau) il y a aura des questions à se poser sur les objectifs définis. Aujourd'hui on ne peut pas respecter ces objectifs alors à l'avenir cela risque d'être encore plus complexe : quels sont les indicateurs les plus pertinents pour définir les besoins estuariens ?
- Le SMIDDEST souhaite mener une analyse bibliographique et statistique pour actualiser sa connaissance du fonctionnement du bouchon vaseux (compte-tenu des données récentes observées) par rapport aux études déjà menées et les conditions idéales de migration liées à cela. Le Syndicat souhaite également réaliser un traitement statistique approfondi des données historiques et sur les débits naturels (débit eau douce Garonne Dordogne). Cela pourrait permettre in fine de voir quelle marge on a en soutien d'étiage par exemple.
- Un lien avec les Jumeaux numérique du Grand Port Maritime de Bordeaux (outil de simulation du bouchon vaseux) pourrait être envisagé. Cet outil est consultable par tous ses partenaires.
- Un point de vigilance est apporté lorsqu'on parle des besoins en eau de l'Estuaire, il ne faut pas seulement prendre en compte les usages mais aussi les besoins des milieux.
- Le SAGE Dordogne Atlantique pourrait également être associé aux démarches. Notamment avec le volet sur l'amélioration des connaissances et sur le bouchon vaseux.

2. Etat d'avancement de la révision du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés » : lancement du Bilan de la Gouvernance du SAGE et mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE par Jean-Luc TROUVAT et Louis MASSALOUX

L'état d'avancement et le calendrier prévisionnel de la révision du SAGE sont présentés par Louis Massaloux, chargé de mission SIG.

- Bilan de la gouvernance : consultation en cours et démarrage début 2024.
- Bilan Technique et financier se finissent en 2024
- Mise à jour de l'état des lieux et du Diagnostic consultation lancée début 2024
- Partie concertation en 2025. Dans le cas où il n'y aurait pas de soumission à la concertation, le projet serait directement présenté au préfet : préfet coordinateur de bassin.
- Il a été proposé à la CA 33 de faire partie du comité de suivi de révision du SAGE.

### 3. Dépôt du dossier PAPI « Estuaire de la Gironde » par Jean-Luc TROUVAT

Jean-Luc TROUVAT, présente le dossier PAPI soumis aux services de l'Etat. Le deuxième avenant ne sera pas présenté devant le comité de bassin mais instruit en interne par les services de l'état (par la DGPR) car il n'y a pas de nouveaux travaux.

Etat d'avancement et lien avec le SAGE à l'entame de la révision. Globalement, les dispositions du SAGE sur le volet inondation sont soit obsolètes du fait de la mise en œuvre de la GEMAPI entre 2016 et 2018 soit déjà intégrées dans le PAPI. Le volet sur la valorisation des Zones d'Expansions des crues en lien avec les zones humides riveraines de l'Estuaire, faisant l'objet d'une disposition du SAGE, a été très peu traité dans le PAPI actuel. Ce point fera sans doute l'objet de nouvelles concertations dans la révision du SAGE et l'élaboration du futur PAPI.

### 4. Proposition des prochaines dates clés par Jean-Luc TROUVAT

### 5. Les Zones de Protection Fortes par Julie BERTRAND

Introduction des Zones de Protection Fortes par Barbara LALEVE, chargé de mission Zones Humides. Projet porté par le PNM. Le SMIDDEST fait partie du groupe de travail « gestionnaire d'aires marines protégées ». En effet, le phare de Cordouan et ses attributs naturels (plateau et passes) ont été reconnus patrimoine mondial. Ce sont des aires marines protégées. Pour rappel, le plateau rocheux de Cordouan dispose d'une disposition dans le SAGE : RH14.

Le Travail effectué par le PNM est présenté par Julie BERTRAND, Directrice du PNM

-Le Document stratégique de façade définit des objectifs de classement (en termes de surfaces) de secteurs en ZPF. Il doit être révisé fin 2024 (concertation en cours) et cela permettra peut-être d'élargir les périmètres labellisés en fonction des objectifs/réglementations fixés

-A ce jour, les secteurs à enjeux (tels que définis par le PNM) et bénéficiant déjà d'un niveau de protection, représentent un faible pourcentage de la surface du PNM. La démarche de labellisation de ZPF vise à identifier quels seraient les niveaux de protection à définir sur les secteurs à enjeux afin de limiter les pressions pour préserver ces enjeux. Les solutions à étudier permettraient de réguler les activités et usages pour en limiter les impacts sur les zones d'intérêt. La protection forte n'est pas une interdiction de toute activité mais plutôt une réglementation, qui doit être discutée lors de groupes de travail.

### 6. Points Divers : PURE Salmon

Pascale GOT, rappelle que sur le territoire de la Gironde 2 SAGE se superposent : le SAGE « Estuaire de la Gironde » et le SAGE Nappes profondes et une confusion a eu lieu quant à l'avis donné vis-à-vis du projet. La CLE du SAGE estuaire n'a pas émis d'avis quant à ce projet mais bien le SAGE nappe profondes. La Présidente de la CLE, Mme GOT, regrette qu'il ait été dit que cet avis négatif provient du SMIDDEST

Monsieur le sous-préfet de Lesparre-Médoc, Fabrice THIBIER, prend la parole.

Il explique que le dossier est soumis à autorisation environnementale dont l'instruction sera menée par les services de l'état. Il précise que, par rapport aux enjeux du SAGE, l'autorisation environnementale sera essentiellement étudiée au regard de l'impact du projet sur la ressource en eau. Concernant les besoins quantitatifs d'alimentation du site, il mentionne que deux sources sont mobilisées : l'Estuaire pour l'eau d'élevage des saumons (qui peut être saumâtre) et le réseau d'eau potable pour la transformation des produits (ou une unité de potabilisation).

Il complète en indiquant que d'autres sujets posent encore question sur le projet :

- La qualité des rejets vers le milieu,
- L'impact sur les espèces protégées,
- L'énergie utilisée
- Le contexte du génie civil des ouvrages : les réservoirs doivent être mis en place sur un sol compacté.
- Il y a également un permis de construire à déposer et donc la loi littoral est à respecter.

Tous ces points seront soumis à autorisation environnementale pour laquelle l'avis du SAGE Estuaire sera demandé ainsi que celui d'autres instances techniques.

Le dossier déposé au printemps 23 n'était pas assez instruit : il a donc été retiré et a été redéposé en septembre. L'avis défavorable émis par la CLE du SAGE Nappes profondes demande au porteur de projet d'apporter des informations supplémentaires.

Pour l'instant le SMIDDEST n'a pas été saisi par les services de l'Etat pour émettre un avis. La Présidente rappelle que, lorsque cela sera le cas, l'avis sera débattu en inter CLE.

Une question est posée sur le fait que le projet bénéficie d'un label « Clé en main ». Le GPMB rappelle que ce label indique que les enjeux faune flore, espèces protégées, archéologie préventive ont déjà été identifiés. Cela ne remplace ou n'évite pas l'instruction environnementale. Il ne s'agit pas d'une autorisation.

Pascale GOT clôture la séance à 12h.

La Présidente de la CLE

GOT Pascale

A blue ink signature, appearing to be 'Pascale GOT', written over a horizontal line.

## Annexe 2 : Membres présents

Collège représentants des collectivités territoriales et des EPCI – 7 membres présents ou représentés sur 44

Nom	Structure	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Hervé BLANC	Mairie Soulac-sur-mer			
Jacky BOTTON	Conseil Départemental de la Charente-Maritime			
Serge BRISSET représenté à la réunion par Gérard GUSTAVE	Conseiller municipal Barzan			
Sylvie CASSOU-SHOTTE	Bordeaux métropole			
Louis CAVALEIRO	Conseil Départemental de la Gironde			
Chrystel COLMONT-DIGNEAU	SM des BV de l'Artigue et de la Maqueline			
Stéphane COTIER	Mairie Mortagne-sur-Gironde			
Béatrice DE FRANCOIS	Association des Maires de la Gironde - Maire de Parempuyre			
Pierre DUCOUT	Mairie Cestas			
Jean-Robert DUHET	Mairie Bégadan			
Bruno DUJEAN	Mairie Chenac-saint-seurin-d'Uzet			
Julien DURESSAY	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique			
Bernard ESCHENBRENNER	Verdon-sur-mer			
Olivier ESCOTS	Bordeaux métropole			
BUGGIN (en remplacement de M. FERON)	SM des BV Centre Médoc Gargouilh			
Fabrice FONMARTY	Parc naturel régional Médoc			
Michel FONTANEAU	Saint-yzan-de-Médoc			
Patrice GALLIER	Communauté de Communes du Grand Cubzaguais			
Claude GANELON	SM du BV des jalles de Cartillon et Castelnau			
Hervé GAYRARD	Mairie de Bayon			
Jean-Pierre GERVREAU	Mairie de Saint-Fort-sur-Gironde			
Maxime GHESQUIERE	SM du ruisseau du Guâ			
Pascale GOT	Présidente de la CLE - SMIDDEST			
Sandrine HERNANDEZ	Région Nouvelle-Aquitaine			
Jean-Paul JOLY	Mairie Saint-Thomas-de-Conac			
Pierre JOLY	Mairie de Bourg			
Philippe LABRIEUX	Communauté de Communes de l'Estuaire			
Franck LAPORTE	Mairie de Talais			

Bernard LAUMONIER	Mairie de Floirac			
Patrice LIBELLI	Mairie de Vaux sur mer			
Claudine MAILLET	Communauté de Communes de la Haute Saintonge			
Sophie MARTIN	Maire de Margaux-Cantenac			
Myriam MUNDO	Mairie d'Ordonnac			
Laurent NIVARD	Maire de Saint-Bonnet-sur-Gironde			
Pierre OUALLET	Mairie de Bègles			
Cyril PENAUD	Mairie de Saint sorlin de conac			
Jean-Luc PIQUEMAL	SIABV de la Pointe Médoc			
Joël PRADEAU	Mairie de Listrac Médoc			
Marie-Pierre QUENTIN	Département Charente-Maritime			
Agnès SEJOURNET	SMEGREG			
Pascal RIVEAU	Maire de Saint-Androny			
Raymond RODRIGUEZ	Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, du Blayais, Virvé et Renaudière			
Henri SABAROT	Région Nouvelle-Aquitaine			
Michelle SAINTOUT	Parc naturel régional Médoc			
Alain TABONE	Mairie de Cubzac-les-Ponts			

**Collège représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations – 11 membres sur 26**

Structure	Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Association des pêcheurs professionnels en eau douce Gironde	Jacqueline RABIC			
Association syndicale autorisée des marais de Bardecille				
Association syndicale autorisée des marais de Duchatel				
Biosphère environnement	Raphael MUSSEAU			
Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais	Jean-Pascal RICHE			
Chambre d'agriculture de Charente-Maritime	Michel AMBLARD			
Chambre d'agriculture de Gironde	Anaïs MEKKIOUI - BARDON			
Chambre de Commerce et d'industrie Bordeaux Gironde	Fabienne LAGARRIGUE			
Collectif Estuaire	Gilbert MIOSSEC			
CD des pêches maritimes et élevages marins de Charente Maritime	Sébastien LYS			

CD des pêches maritimes et élevages marins de Gironde				
Conseil Départemental des associations familiales Laïques	Serge LOPEZ			
Conservatoire de l'Estuaire	Alain COTTEN			
CURUMA	Laurent BASSIBEY			
Estuaire pour tous	HAAS Christian			
Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime				
Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde	Dominique DUPHIL			
Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime	Olivier PRAUD			
Fédération des Chasseurs de la Gironde	Jacky JONCHERE			
Plaisanciers de Royan	Hervé TROUART Gérard HYVERT			
SEPANSO	Sabine MENAUT			
Syndicat des sylviculteurs du Sud-ouest				
UNICEM	Frédéric DUDILLOT			
UNIMA	Philippe PERDRIAUD			
Union maritime et portuaire de Bordeaux	Maud GUILLERME			
Vivre avec le fleuve	Christian DISCAZEAUX			

**Collège des représentants de l'État et de ses Établissement Publics – 4 membres présents ou représentés sur 18**

Structure	Nom	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Éric LEBAT			
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Katia PERRIN			
Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime	Solange GIONTA			
Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde	Lisa PERROT			
Direction Départementale de protection des populations de la Charente-Maritime				
Direction Départementale de protection des populations de la Gironde				
DIRM	Hervé TREHEIN			

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	Côme DURAND			
Grand Port Maritime de Bordeaux	Alain FORT Philippe RENIER			
MISEN				
OFB - Service départemental de la Charente-Maritime	Elisabeth MARIDET			
OFB - Service départemental de la Gironde	Solène FAURE			
Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	Aurélie LASSUS-DEBAT Julie BERTRAND			
Préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne				
Représentant de la Préfète de Charente-Maritime				
Représentant de la Préfète de Gironde				

Invité·e·s présent·e·s:

- Gérard HYVERT, APR Royan
- Laurent BASSIBEY, CPIE Médoc
- Laetitia Maloubier, PNR Médoc
- Clémence MENEGAZZI, PNR Médoc
- Camille LEGAND, Bordeaux Métropole
- Katia PERRIN, Conservatoire du Littoral

Personnel du SMIDDEST :

- Barbara Lalève, chargé de mission « Zones humides »
- Xavier FERRADOU, chargé de mission « gestion de la ressource en eau »
- Louis MASSALOUX, chargé de mission « SIG »
- Jean-Luc TROUVAT, directeur